

Les Lilas, le 11 février 2022

**Monsieur Guillaume Leforestier**  
Secrétaire général de la transition écologique, des  
territoires et de la Mer  
Grande Arche de La Défense  
Paroi sud / Tour Sequoia  
92055 La Défense

N/REF : FSU/VCG/PSL/DGa/202203

Objet : Conséquences de la guerre en Ukraine et économies d'énergie par le télétravail

Monsieur le secrétaire général,

Lors de la signature de l'accord télétravail de notre pôle ministériel le 23 février dernier, la ministre Barbara Pompili s'est réjouie de signer l'un des premiers accords ministériels qui décline l'accord fonction publique du 13 juillet 2021 en soulignant tout particulièrement son ambition. Elle a rappelé aux signataires l'importance qu'il revêt également au regard de la transition écologique, puisqu'elle considère que c'est un outil au service de la sobriété énergétique.

Nous rejoignons la ministre sur le fait que le télétravail, dans les conditions définies dans l'accord interministériel, est un moyen certain d'économie d'énergie (Et la planète ne s'en portera que mieux !).

L'accalmie sur le front COVID marque la fin d'une période dérogatoire pour ce qui concerne le télétravail.

Les discussions et négociations pour décliner localement l'accord ministériel sont loin d'être engagées. Nous constatons que dans les services et établissements publics, les notes de service restreignent à nouveau le télétravail, et force est de constater que localement des chef-fes de service sont particulièrement frileux-ses sur le sujet. La possibilité de 3 jours de télétravail est sous utilisée et les missions télétravaillables nécessitent une forte vigilance pour ne pas fondre comme neige au soleil !

La situation nouvelle avec la guerre en Ukraine et comme conséquence, l'explosion des coûts de l'énergie et les difficultés d'approvisionnement qui en découlent, ont conduit le gouvernement à lancer un appel à la responsabilité des citoyen-nes pour réduire leur consommation. Certaines initiatives ont été prises par des chef-fes de service pour baisser le chauffage de 1°C dans leurs locaux.

L'ouverture large de la possibilité de télétravail sur 3 jours sans restriction sur les missions télétravaillables ni sur l'organisation du service répondrait à une attente de plus en plus exprimée par les agent-es, au regard du surcoût auquel ils-elles doivent faire face pour venir travailler, hors transport public.

Il nous semble qu'une circulaire à votre signature incitant fortement les chef-fes de service, dans les services comme dans les établissements publics, à utiliser toutes les possibilités ouvertes par cet accord ministériel, dans ce cadre, permettrait sans aucun doute de faire tomber quelques réticences et de répondre aux demandes gouvernementales.

Nous vous prions de croire, Monsieur le secrétaire général, en l'expression de notre très haute considération.

**Pour la FSU de la transition écologique,  
des territoires et de la mer**

**La Secrétaire Générale du Sne-FSU**



**Véronique CARACO-GIORDANO**

**Copie :**

**Anne Thauvin**